

*Sécurité de la vieillesse—Loi*

lesse indexée sur le taux d'inflation qui, comme vous le savez, est de 11.5 p. 100. Comment madame le ministre peut-elle prétendre qu'il vaut mieux toucher une petite plutôt qu'une grosse pension du Régime de pensions du Canada?

**Mme Bégin:** Monsieur le Président, le député a commencé par dire que le projet de loi comporte plusieurs anomalies et il a mentionné ce qu'il croit en être une. J'ai déjà expliqué en privé au député, et je me vois obligée de le lui répéter aujourd'hui, que la prétendue anomalie qu'il vient de signaler n'a rien à voir avec ce projet de loi. Elle est bien enracinée dans tout le système; de trop nombreux Canadiens n'ont pas de régime privé de retraite et le but du Livre vert est d'ouvrir un dossier en vue de remédier au plus tôt à cette situation. Mais cela n'a rien à voir avec ce bill. Une fois ce bill adopté, le régime continuera d'être appliqué comme tous les autres régimes. Le raisonnement du député ne se tient donc pas, en l'occurrence. Il signale une difficulté qui existe depuis toujours et que nous cherchons à éliminer au moyen du Livre vert.

**M. McKinnon:** Le ministre n'a pas réglé le cas du retraité qui, dans le cadre du Régime de pensions du Canada, aurait avantage à toucher quelques dollars de moins, de façon à devenir admissible au supplément de revenu garanti et à bénéficier d'une indexation sur le taux d'inflation. Ce serait un avantage énorme. Ainsi, il s'en tirerait bien mieux s'il touchait le moindre des deux montants du Régime de pensions du Canada.

**Mme Bégin:** Je regrette que le député ne puisse pas accepter cette prétendue anomalie et toutes les autres qu'il a signalées l'autre jour à la Chambre, de personnes qui touchent une pension minimale d'un régime privé. Ce bill ne changera rien au régime ni à leur situation. Le gouvernement n'a pas changé d'idée au sujet des pensions publiques.

Par le biais du Livre vert, nous visons à corriger d'autres anomalies en ce qui concerne les personnes qui ne touchent rien ou presque rien du Régime de pensions du Canada ou de régimes privés. Je regrette de devoir le répéter, mais ce bill n'a rien à y voir. Je suis certaine que le député ne cherche pas à faire de la politique sur le dos des vieillards, mais ce bill n'a rien à y voir.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a la parole.

**M. Hawkes:** Dois-je prononcer un discours, monsieur le Président?

**Le président suppléant (M. Blaker):** Si la présidence donne la parole au député de Calgary-Ouest, c'est pour qu'il participe au débat.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** S'il est des jours à la Chambre où nous devons chercher à atteindre les Canadiens par le truchement de la radio et de la télévision, il en est d'autres où nous devons nous adresser directement aux autres députés, car ils sont les seuls à pouvoir faire obstacle à l'injustice que le gouvernement s'apprête à commettre à l'en-

droit de certains Canadiens. Aujourd'hui est un de ces jours-là, monsieur le Président.

A 6 heures ce soir, les députés devront se prononcer. A ce moment-là, madame le ministre va demander aux députés libéraux de l'appuyer et d'imposer en permanence un impôt spécial à tous les Canadiens de plus de 65 ans. C'est un impôt permanent dont les effets vont commencer à se faire sentir dès 1983 et s'intensifier avec les années. En ces temps de difficultés économiques, alors que les déficits budgétaires atteignent 24 milliards de dollars, madame le ministre demande au groupe vraisemblablement le plus pauvre de notre société d'assumer à perpétuité une taxe spéciale d'au moins 3 p. 100 qu'aucun autre groupe ne paiera et qui continuera d'augmenter.

• (1130)

Nous pourrions empêcher cette infamie à 6 heures ce soir. Avant de terminer, j'entends présenter une motion visant à retarder le débat et à maintenir en vigueur la loi actuelle. En l'appuyant, tout député libéral doté d'une conscience sociale pourrait empêcher l'imposition de cette taxe à nos concitoyens de plus de 65 ans.

Pourquoi diable faut-il que les députés de la majorité oublient toute considération de justice ou de charité humaine pour suivre la ligne imposée par leur parti et défendre une mesure absolument inique et inutile? Le ministre nous a dit ce matin que l'adoption du projet de loi devrait permettre au Trésor fédéral d'économiser 18 millions cette année. Cela représente 15c. par mois et par contribuable. Si chaque contribuable canadien acceptait de donner 15c. par mois, nous n'aurions pas besoin de cette mesure.

On estime que la Chambre coûte chaque jour approximativement un demi-million de dollars aux contribuables. Nous avons consacré à peu près six jours à l'étude du projet de loi et donc fait payer aux contribuables au moins 3 millions pour étudier un projet de loi dont l'objectif est de faire économiser 18 millions au gouvernement et de rendre la vie encore plus difficile aux personnes âgées dont le revenu annuel avoisine \$9,000. Le projet de loi ne fait ni plus ni moins que frapper d'un impôt spécial les personnes âgées dont le revenu mensuel est de \$750 et qui, avec cette somme, doivent se loger, se déplacer, se distraire, se nourrir et se soigner. Je dis bien \$750 par mois, et il y en a beaucoup dans ce cas. On leur demande de verser un impôt spécial de 3 à 5 p. 100 cette année, qui sera l'année prochaine de l'ordre de 4 p. 100 et de 5 p. 100 l'année suivante. Telle va être la progression. C'est à croire que les membres du cabinet ont perdu la raison. Les députés de la majorité se désintéressent-ils des questions sociales?

Je suis persuadé que si le gouvernement demandait à l'ensemble des contribuables—ils sont dix millions—s'ils accepteraient de verser 15c. par mois, afin que les personnes âgées n'aient pas à payer un impôt spécial, ils seraient sûrement tous disposés à le faire.